



29/12/2023

Fonds d'Epargne Salariale

FINAMA EPARGNE COURT TERME

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	4
Informations réglementaires	13
Certification du commissaire aux comptes	20
Comptes annuels	24
Bilan actif	24
Bilan passif	25
Hors bilan	26
Compte de résultat	27
Annexes aux comptes annuels	28
Règles et méthodes comptables	28
Evolution de l'actif net	30
Complément d'information	32
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	39
Inventaire	40
Annexe(s)	41
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	42

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

Ernst & Young – Tour First – 1-2 place des Saisons – 92400 Courbevoie Paris La Défense 1

Politique d'investissement

Politique de gestion annuelle du 30 décembre 2022 au 29 décembre 2023

Après la décélération de la croissance au dernier trimestre de 2022, les premiers mois de 2023 sont marqués par une amélioration des perspectives économiques à l'échelle globale malgré un regain des tensions géopolitiques et le durcissement du conflit en Ukraine. Ainsi, l'accroissement des tensions entre les Etats-Unis et la Chine a conduit à la destruction par l'armée américaine du ballon espion qui survolait des sites sensibles dans le Montana. Sur le plan économique, le FMI a relevé pour la première fois depuis 2021 ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9% et prévoit un taux de croissance de +5.2% pour l'économie Chinoise. Dans les grandes économies, la progression des indices des prix à la consommation continue de décélérer même si l'inflation cœur (hors composantes volatiles de l'énergie et de l'alimentation) semble plus persistante. Dans la zone Euro, la dernière publication est ainsi ressortie à +5.6% contre +5.3% attendu. Dans ce contexte, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs respectivement de +25bps et +50bps. La Banque d'Angleterre a également relevé son taux de +50bps.

Le mois de mars a été marqué par le retour de l'aversion au risque suite à la faillite de la Silicon Valley Bank, aux difficultés de Crédit Suisse en Europe et, plus généralement, à celles des banques commerciales peu réglementées aux Etats-Unis. Face à ce risque imminent de crise bancaire systémique, la Fed a agi vite et fort par le biais de son fonds de garantie (Federal Deposit Insurance Corporation), puis d'une nouvelle fenêtre de liquidités à un an (*Bank Term Funding Program*) destinée à toutes les banques de détail ou commerciales, à des conditions avantageuses (reprise du collatéral au pair). Dans ce contexte, les (bonnes) publications des chiffres de l'emploi, des nouvelles commandes dans les services ou même de celles du secteur manufacturier sont passées presque inaperçues des deux côtés de l'Atlantique. En particulier, aux Etats-Unis, l'indice de surprises économiques est resté sur une tendance haussière solide durant tout le mois de mars. Enfin, les pressions inflationnistes n'ont pas faibli, notamment dans les secteurs des services, comme en attestent les indices des prix « cœur » qui affichent des progressions annuelles glissantes de l'ordre de 5.5% pour les deux grandes zones. Face à cette inflation persistante, les deux grandes banques centrales ont maintenu leur politique restrictive avec des hausses des taux directeurs respectives de +0.50% en zone Euro et de +0.25% aux Etats-Unis. Du côté des entreprises, la fin de la saison des résultats a renforcé cette perception de résilience, malgré le pincement des marges. Les surprises sont restées globalement positives avec des croissances de bénéfice attendues pour les douze prochains mois de +2.2% en Europe et de +1.0% aux Etats-Unis. Du point de vue des marchés de capitaux, la forte baisse des taux longs a soutenu les performances des classes d'actifs risqués les plus sensibles au taux d'actualisation ou ayant un caractère de valeur refuge, comme l'or, les valeurs aurifères, les valeurs technologiques aux Etats-Unis, ou les secteurs défensifs de la cote européenne. A l'opposé du spectre, les matières premières, les petites capitalisations et les valeurs décotées ont délivré des performances négatives. Enfin, les obligations d'entreprises de qualité ont vu leurs prix progresser en dépit de l'écartement de leurs primes, sur performant ainsi le segment spéculatif dont la performance est restée légèrement inférieure à zéro.

Les tensions suscitées par la situation des banques régionales aux Etats-Unis ont continué de se résorber au cours du mois d'avril, laissant place à une relative accalmie, rythmée par les publications macroéconomiques et celles de l'actuelle saison de résultats des entreprises pour le premier trimestre de cette année. Sur le front macroéconomique, les indices de surprises ont continué de se détériorer des deux côtés de l'Atlantique, attestant de la dégradation du secteur manufacturier, déjà en territoire récessif, et de déceptions sur les secteurs des services avec des publications globalement moins bonnes qu'attendues. Pour autant, les marchés du travail restent tendus, et la baisse des prix des biens intermédiaires tarde à se diffuser sur les prix des services. Ainsi, les indices des prix cœur (hors éléments volatils comme l'énergie ou l'alimentation) continuent d'afficher une progression soutenue (5.6% en zone Euro, 4.6% aux Etats-Unis), traduisant de ce fait des pressions inflationnistes toujours persistantes. Dans ce contexte, les marchés d'actions ont progressé sur le mois, soutenus à la fois par la baisse de la volatilité implicite (-3% sur les indices VIX et V2X) et par de bonnes publications de résultats, notamment dans le secteur de la technologie (Apple, Meta, Alphabet). Toutefois, cette hausse s'est faite en ordre dispersé, tirée par les valeurs aurifères (+4.0%), celles défensives (+3.7%) et celles caractérisées par une volatilité plus faible (+2.8%). A l'autre extrémité du spectre, les marchés émergents ont souffert des nouvelles tensions sino-américaines et de l'impact du ralentissement mondial sur la situation économique en Chine (-1.1%). Les performances relativement modestes des marchés obligataires (+0.1% pour l'indice générique obligataire) masquent une évolution plus contrastée au sein du mois. La réduction des tensions s'est d'abord traduite par une hausse des taux souverains et par une compression des primes de crédit, partiellement annulées par la baisse notable du pétrole et des matières

premières en fin de mois. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse face au billet vert (+1.7%) et face au yen (+4.1%).

Sur le mois de mai, les négociations autour du plafond de la dette aux Etats-Unis et le ralentissement en Chine ont continué de peser sur la dynamique des marchés. Ainsi, la forte baisse des matières premières (-10% sur le pétrole, -9% sur les métaux industriels, -6% sur le gaz), dans le sillage de chiffres décevants sur la croissance chinoise, ont conduit à un retrait des points mort d'inflation sur l'ensemble des maturités, ainsi qu'à une détente, dans un premier temps, des taux nominaux. Cette détente, ainsi que la fin de la saison de publications des résultats des entreprises au premier trimestre de cette année, ont soutenu le cours de certains segments de la cote comme les valeurs technologiques américaines (+7.7%), ou les valeurs de croissance (+5.0%), loin devant les valeurs de qualité (+1.7%) et les indices génériques de toutes capitalisations, qui finissent à l'équilibre ou en retrait sur le mois (+0.2% pour le S&P couvert, -2.5% pour l'Eurostoxx). Du côté des actifs obligataires, la tension autour des échéances de court terme du Trésor américain a nourri l'apparition d'une prime fiscale importante sur la courbe américaine (+40 points de base), et entretenu une nouvelle fois la volatilité sur l'univers des obligations souveraines - qui délivrent dans l'ensemble une performance modeste (+0.4%) -, ainsi qu'une forte hausse du dollar (+3.1%). Les commentaires des autorités monétaires, qui ont accompagné le relèvement de +0.25% de leurs taux directeurs en début de mois (aux Etats-Unis comme en Europe), continuent de pointer le risque d'une inflation trop élevée, et mettent l'accent sur la nécessité de maintenir, voire de renforcer leur biais restrictif pour les mois restants.

Les indices de surprises économiques des deux premières zones économiques ont continué d'évoluer dans des directions opposées sur le mois de juin. Aux Etats-Unis, malgré des indicateurs d'activité manufacturière qui continuent de pointer un ralentissement à venir, certaines publications sont ressorties au-dessus des attentes comme le Philly Fed ou l'Empire. D'autres bonnes nouvelles sont venues du secteur immobilier, avec le rebond de l'indice des promoteurs en territoire d'expansion, mais aussi en provenance du marché du travail qui voit la courbe des offres d'emploi repartir à la hausse depuis le mois de mars. Tous ces éléments soutiennent la confiance des ménages, en forte hausse, et ont conduit la Fed à majorer sa prévision de croissance pour 2023 (1.0% contre 0.4% précédemment), tout en marquant une pause dans son cycle de resserrement monétaire. En Europe, malgré une timide inflexion de l'indice cœur des prix, la BCE reste préoccupée par le niveau élevé de l'inflation, et maintient la pression sur les conditions financières en relevant ses taux de +0.25%. Du côté des actifs financiers, les marchés d'actions développés ont enregistré des performances soutenues sur le mois, comprises entre +3.5% (pour l'Eurostoxx) et +8.0% (pour les petites et moyennes capitalisations américaines). A contrario, les dettes souveraines ont souffert de la hausse des rendements sur tous les segments de maturité (-1.0% à 0.5%), - à l'exception notable des échéances longues (+1.0%) -, tout comme les dettes d'entreprise (-0.4%). Les obligations à haut rendement progressent, quant à elles, de +0.5%. Enfin, le dollar recule de -1.4% face à l'euro, après sa forte progression du mois d'avril.

Le mois de juillet s'est en grande partie inscrit dans le prolongement du mois précédent. Aux Etats-Unis, l'indice de surprises économiques a de nouveau fortement progressé, pour atteindre son plus haut niveau depuis le début de l'année. La confiance du consommateur, stimulée par la croissance des revenus réels et la robustesse du marché du travail, est au plus haut sur l'année, et se diffuse à présent sur le moral des petites et moyennes entreprises qui se redresse nettement depuis un mois. Les données dures, comme les ventes sur l'immobilier, les commandes de biens durables ou celles de biens d'équipement, ont également surpris à la hausse. Enfin, les enquêtes PMI et ISM de juin sur les services ont convergé à nouveau avec un fort rebond du second, tandis que les pressions inflationnistes s'amenuisent, en particulier sur les segments les moins volatils. En Europe, les indicateurs de confiance restent mal orientés, malgré des surprises globalement positives liées à la croissance au second trimestre, à la forte résilience du marché du travail et à la décélération des prix. Dans ce contexte, les autorités monétaires ont décidé de relever leurs principaux taux directeurs de part et d'autre de l'Atlantique (+0.25%), tout en soulignant le caractère déjà restrictif des niveaux atteints et la possibilité de ne pas les relever davantage lors des prochaines réunions. En Chine, le politburo du 30 juillet a affirmé vouloir stimuler plus vigoureusement la consommation à travers différents canaux. Du côté des actifs financiers, les actions chinoises ont fortement rebondi en fin de mois (+9.8%), tout comme le cuivre ou les métaux industriels (+6.5%). Au sein des marchés développés, ce sont les petites et moyennes capitalisations américaines qui enregistrent la plus forte progression (+6.1%), suivies des valeurs aurifères (+4%), des valeurs décotées, de celles technologiques et cycliques (+3.8%), devant les indices génériques américains (+2.9%) ou européens (+2%). Les obligations de très longue échéance ont, quant à elles, souffert (-2%), tandis que les segments courts et intermédiaires (+0% à 0.4%) ont mieux résisté, tout comme les obligations d'entreprises (bien notées ou spéculatives) qui enregistrent une performance supérieure à +1%. Enfin, les obligations réelles (indexées à l'inflation) surperforment notablement celles nominales (+1%).

En rupture avec les mois précédents, le mois d'août a offert un tableau contrasté à la fois sur les marchés financiers, et en termes de publications. Ainsi, les indices de surprises économiques aux Etats-Unis ont marqué un repli dans la seconde moitié du mois d'août, après avoir connu leur plus haut niveau de l'année. En particulier, les mauvaises surprises sont venues du côté de l'immobilier, avec le fort recul de l'indice des promoteurs, puis de celui des indicateurs d'activité qui ont déçu, notamment dans les secteurs des services. La confiance du consommateur est également ressortie en-dessous des attentes, ainsi que certaines données dures comme les commandes de biens durables. Aussi, en dépit d'une très bonne saison de publications des résultats d'entreprises, les marchés d'actions développés ont accusé un repli de -4% à -5%, avant de regagner une partie de leurs pertes dans la seconde partie du mois. Sur l'ensemble du mois, la plupart des indices d'actions accusent un repli allant de -0.5% pour les valeurs défensives européennes à -7.5% pour les actions chinoises ou coréennes, en passant par -1.8% et -3% respectivement pour les indices génériques américains et européens. Du côté des marchés obligataires, l'indice Euro Aggregate délivre une performance positive de +0.3%, en ligne avec celle des obligations souveraines de maturités courtes ou intermédiaires (+0.4%), tandis que les obligations spéculatives surperforment une fois de plus l'ensemble de la cote (+0.5%). Sur les autres marchés, les mouvements les plus significatifs ont été la poursuite de la hausse du pétrole entamée en juillet (+2%), ainsi que celle du dollar contre l'ensemble des devises (+1.7%).

Le mois de septembre est marqué par le hiatus entre les bonnes nouvelles économiques et les performances (négatives) des actifs financiers. La bonne santé de l'économie américaine ne cesse de surprendre favorablement, démentant ainsi la plupart des enquêtes de conjoncture ou de sentiment. Sur les semaines écoulées, un fait nouveau réside dans les bonnes surprises enregistrées par le secteur industriel, tant au niveau des enquêtes des Fed régionales qu'au niveau des données dures (production industrielle, capacité d'utilisation). La forte résilience du marché du travail (créations d'emploi, remontée du taux d'activité) soutient la progression des salaires, désormais supérieure à celle des prix à la consommation. Ce gain de pouvoir d'achat favorise les dépenses de consommation (ventes aux détails, biens d'équipement), et soutient la croissance : la banque fédérale a ainsi révisé à la hausse ses prévisions de +1.0% et de +0.5%, respectivement pour 2023 et pour 2024. En Europe, le contexte semble plus incertain, à la fois du fait du durcissement des conditions financières, qui pèse sur l'investissement et sur le secteur immobilier, et de la faiblesse des exportations touchées en partie par l'état de l'économie chinoise. Sur les marchés, ce sont surtout les réunions de politique monétaire qui ont retenu l'attention : le relèvement des principaux taux directeurs de +0.25% par la BCE et les projections de la Fed sur la fin d'année et sur 2024 (une hausse de taux est anticipée pour la fin d'année, et deux baisses ont été retirées sur l'année prochaine) ont nourri une forte hausse des taux réels de part et d'autre de l'Atlantique (+30 points de base en moyenne), pesant ainsi sur les valorisations de la plupart des actifs financiers. En parallèle, les hausses des prix de l'énergie (+4%) et du pétrole (+10%) se sont poursuivies, avec la mise en œuvre des coupes de productions de barils/jour par l'Arabie saoudite et par la Russie. A l'exception des marchés indiens (+4%) et japonais (+0.8%), les marchés d'actions accusent des reculs allant de -6% pour les segments de croissance ou les moyennes capitalisations à -1% pour les valeurs décotées européennes ou les valeurs défensives. Les indices génériques américain et européen se replient de -5% et de -3% respectivement. Du côté des marchés obligataires, les hausses des rendements souverains ont entraîné une forte baisse des prix des obligations souveraines de très longues (-6%), longues (-3%) et moyennes échéances (-1% à -2%). L'indice générique obligataire recule ainsi de -2%. Les obligations d'entreprises surperforment, avec le segment à haut rendement qui enregistre même une performance légèrement positive de +0.3%.

Le mois d'octobre a été marqué d'une part par le retour des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, à la suite des événements dramatiques du 7 octobre, et d'autre part, par la forte progression des rendements obligataires américains (+30 points de base sur les segments longs). Aux Etats-Unis, les indices de surprises économiques qui demeurent sur des niveaux élevés ont continué de progresser tout au long du mois. Les enquêtes de conjoncture du secteur manufacturier ont surpris favorablement en se rapprochant du territoire d'expansion, tandis que les données dures sont venues confirmer le scénario de reprise du cycle industriel. Enfin, 82% des entreprises du S&P 500 ont publié des résultats au troisième trimestre supérieurs aux attentes. En Europe, les indicateurs économiques ont continué de se redresser depuis leurs points bas de juillet. Les indicateurs de confiance publiés par la Commission Européenne, la production industrielle ou les enquêtes de conjoncture sont tous ressortis au-dessus des attentes du consensus. Aussi, cette croissance plus résiliente qu'espérée et une plus grande volatilité des prix de l'énergie ont continué de peser sur les marchés obligataires. Dans ce contexte de fort resserrement des conditions financières depuis le mois de septembre, les deux principales banques centrales ont maintenu leurs taux directeurs inchangés, tout en soulignant une balance des risques désormais plus équilibrée. Ces décisions ont entraîné un fort rebond des marchés d'actions sur la dernière semaine du mois, ainsi qu'un repli notable des taux longs. Au total, les indices

FINAMA EPARGNE COURT TERME

génériques des marchés d'actions finissent le mois avec des baisses comprises entre -2% et -4%, tandis que l'indice obligataire européen progresse légèrement (+0.4%).

Le mois de novembre s'est inscrit dans la continuité des derniers jours du mois précédent. La détente des conditions financières s'est poursuivie et s'est même amplifiée au fil des publications. Aux Etats-Unis, les principales déceptions sont venues de l'enquête ISM, aussi bien pour le secteur manufacturier que pour celui des services, et de l'enquête NAHB réalisée auprès des promoteurs immobiliers, pointant vers un ralentissement de l'activité plus forte qu'anticipée. Les chiffres d'inflation, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe, ont également surpris les analystes en ressortant inférieurs aux attentes, qu'il s'agisse de l'inflation sous-jacente ou de celle totale. Aussi, les marchés ont accueilli tous ces développements très favorablement, en spéculant sur une sortie plus rapide que prévue des politiques monétaires restrictives. La baisse des taux longs, aussi bien en Europe (-45 points de base) qu'aux Etats-Unis (-60 points de base), a permis un rapide retour à meilleure fortune des marchés d'actions après deux mois consécutifs de correction. Ainsi, ces derniers progressent sur le mois de +8.0%, dominés par les valeurs cycliques et de croissance (+11%), ou encore les moyennes capitalisations (+10%), tandis que les obligations européennes enregistrent une hausse de +2.7%, tirées par les segments souverains longs (+6.5%) et intermédiaires (+4%). Du côté des obligations privées, les dettes de qualité enregistrent une légère sous performance (+2.3%), tandis que les obligations à haut rendement (+3.0%) surperforment l'indice obligataire. Le dollar s'est affaibli face à l'ensemble des devises (-3%).

La perte de vitesse des indices de surprises économiques au cours du dernier mois de l'année a été compensée par la décélération de l'inflation, le recul des prix de l'énergie et un fort assouplissement des conditions financières. Aux Etats-Unis, les enquêtes d'activité du secteur manufacturier ont déçu, tout comme les volumes des ventes (consommation discrétionnaire, immobilier) qui attestent d'une demande moins forte qu'à l'été. Toutefois, le rééquilibrage (lent) du marché du travail et l'ajustement (plus rapide) de l'inflation conduisent à la restauration du pouvoir d'achat du consommateur, et à un regain de confiance manifeste au regard des différents baromètres de sentiment (*Conference board*, Michigan). Par ailleurs, certains indicateurs avancés de l'activité (MNI Chicago, nouvelles commandes de l'ISM) sont très encourageants. Lors de leurs dernières réunions de politique monétaire de l'année, la Fed et la BCE ont maintenu leurs taux directeurs inchangés. Le discours nettement plus accommodant de la première a encore renforcé les spéculations autour d'un pivot dès le mois de mars 2024, ainsi que l'appétit au risque des investisseurs. Dans ce contexte, les marchés d'actions affichent des progressions notables mais disparates sur le mois : les actions européennes progressent de +3%, celles américaines de +4.5% tandis que les petites et moyennes capitalisations ont été particulièrement plébiscitées (+10% pour l'indice global). Du côté des marchés obligataires, la forte baisse des taux nominaux (-45 points de base) et des taux réels (-30 points de base) a surtout bénéficié aux segments les plus longs, en Europe comme aux Etats-Unis : les obligations souveraines de longue échéance (+8%) ont surperformé le marché (+3.3% zone Euro, +4.2% aux Etats-Unis). En particulier, en zone Euro, les obligations d'entreprise (+2.7%), celles à haut rendement (+2.8%) ou encore celles indexées à l'inflation (+2.7%) affichent des performances légèrement inférieures à celle du marché.

Sur la période, la VL de FINAMA EPARGNE COURT TERME est passée de 98,13 au 30/12/2022 à 102,17 au 29/12/2023, la performance totale du FCPE s'établit à +4.12% contre +3.81% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	4 910 297,33	1 480 775,60
GROUPAMA CREDIT EURO CT I	2 923 861,01	363 207,96
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID	-	957 722,26
GROUPAMA TRESORERIE IC	279 283,27	-

Changements intéressant l'OPC

10 mai 2023

- Mise à jour des données chiffrées du DIC suite à la clôture de l'exercice à fin décembre 2022.
- Modification de la volatilité qui passe à 2% en lieu et place de 0,5%.

FINAMA EPARGNE COURT TERME

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	-				
% de l'Actif Net*	-				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	-	-	-	-	-
% de l'Actif Net	-	-	-	-	-

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	-			-	-
--	---	--	--	---	---

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	-	-	-	-	-
--	---	---	---	---	---

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	-			-	-
- Obligations	-			-	-
- OPC	-			-	-
- TCN	-			-	-
- Cash	-		-		-
Rating	-	-	-	-	-
Monnaie de la garantie					
-	-		-	-	-

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	-			-	-
1 jour à 1 semaine	-			-	-
1 semaine à 1 mois	-			-	-
1 à 3 mois	-			-	-
3 mois à 1 an	-			-	-
Plus d'1 an	-			-	-
Ouvertes	-			-	-

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	-	-	-	-	-
Montant utilisé (%)	-	-	-	-	-
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	-	-	-	-	-

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	-			-	-
Cash	-				-

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	-	-	-	-	-
Cash	-	-	-	-	-

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	-	-	-	29 425,06	
- Gestionnaire	-	-	-	-	
- Tiers	-	-	-	-	
Coûts					
- OPC	-	-	-	-	
- Gestionnaire	-	-	-	-	
- Tiers	-	-	-	-	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Groupama Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM) ;

- o Dépôt ;

- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité ;

- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité ;

- o Prises en pension.

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Groupama Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC.

Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédies par Groupama Asset Management.

Informations réglementaires

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
 - une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
- La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 18 868 033,74 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlementation SFDR et Taxonomie

Article 6 :

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.

Prise en compte des risques de durabilité

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023	28 674 291 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3^e tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2^e tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1^{er} tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	9 135 916 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	6 607 907 euros

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Finama Epargne Court Terme

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Finama Epargne Court Terme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds Finama Epargne Court Terme relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

Responsabilités de la société de gestion et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF
BOUJANOU**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOU
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOU,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723887,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.04.13 00:14:48 +02'00'

Youssef Boujanoui

Comptes annuels

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 868 033,74	12 976 620,10
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	18 868 033,74	12 976 620,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 868 033,74	12 976 620,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	250 738,69	90 953,71
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	250 738,69	90 953,71
COMPTES FINANCIERS	390 651,10	717 189,15
Liquidités	390 651,10	717 189,15
TOTAL DE L'ACTIF	19 509 423,53	13 784 762,96

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 399 000,99	13 749 923,15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 468,93	-16 665,22
Résultat de l'exercice (a,b)	100 718,33	23 999,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 485 250,39	13 757 257,31
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	24 173,14	27 505,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	24 173,14	27 505,65
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	19 509 423,53	13 784 762,96

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 000,21	1 399,34
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	59 062,51	31 311,94
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	14 311,32	1 220,18
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	29 425,06	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	113 799,10	33 931,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	3 250,14
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	-	3 250,14
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	113 799,10	30 681,32
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	30 148,62	6 816,81
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	83 650,48	23 864,51
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	17 067,85	134,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	100 718,33	23 999,38

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Règles d'investissement

Le FCPE est investi sur des actifs financiers de la zone euro et jusqu'à 10% des actifs hors de la zone euro. Le FCPE est géré au quotidien avec une volatilité maximum de 0,5.

A ce titre, le FCPE est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés monétaires et de taux de pays de la zone euro et jusqu'à 10% hors de la zone euro.

Le FCPE sera investi, au travers d'OPC, pour au moins 85 % dans des titres notés « Investment Grade » court terme et long terme du secteur privé par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le FCPE sera composé, au travers d'OPC, de titres négociables à court terme, d'euro commercial papers, de bons du trésor, de titres négociables à moyen terme, d'obligations à taux fixes, taux variable et d'obligations indexées sur l'inflation jusqu'à 100% de l'actif net.

Frais de gestion

N°	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux / barème	Prise en charge FCPE /entreprises
1	Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0.40% TCC *	Par le FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,60% TCC *	Par le FCPE
3	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Par le FCPE
4	Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Par le FCPE
5	Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Par le FCPE

*suivant le taux de TVA en vigueur

FINAMA EPARGNE COURT TERME

A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2,00% par an de l'actif net.
Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la société de gestion.
Ils sont perçus trimestriellement

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FINAMA EPARGNE COURT TERME	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	13 757 257,31	14 327 619,46
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	8 427 586,74	5 564 319,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-3 363 630,96	-5 896 068,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 527,05	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-25 806,62	-16 471,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	587 666,39	-246 006,36
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	298 313,48	-289 352,91
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	289 352,91	43 346,55
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	83 650,48	23 864,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 485 250,39	13 757 257,31

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 29/12/2023^(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 427 586,74	5 564 319,11
Versements de la réserve spéciale de participation	559 050,48	362 715,13
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	624 578,94	609 170,47
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	756 287,99	543 855,17
Abondements de l'entreprise	1 788 727,08	1 281 532,01
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	4 698 942,25	2 767 046,33
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>17 926,93</i>	<i>15 323,47</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	3 363 630,96	5 896 068,05
Rachats	1 897 060,62	2 323 751,05
Transferts à destination d'un autre OPC	1 466 570,34	3 572 317,00

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	390 651,10	2,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	390 651,10	2,00	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	250 738,69
TOTAL DES CRÉANCES		250 738,69
DETTES		
	Rachats à payer	18 930,28
	Frais de gestion fixe	5 242,86
TOTAL DES DETTES		24 173,14
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		226 565,55

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	84 244,2006	8 427 586,74
Parts rachetées durant l'exercice	-33 723,6677	-3 363 630,96
Solde net des souscriptions/rachats	50 520,5329	5 063 955,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	190 713,3120	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	29/12/2023
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	30 148,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			18 868 033,74
	FR0000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT I	8 656 734,34
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	3 491 791,19
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE IC	3 204 607,02
	FR0012599660	GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID	3 514 901,19
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			18 868 033,74

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	100 718,33	23 999,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	-	-
Total	100 718,33	23 999,38

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	100 718,33	23 999,38
Total	100 718,33	23 999,38

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 468,93	-16 665,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-14 468,93	-16 665,22

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14 468,93	-16 665,22
Total	-14 468,93	-16 665,22

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	3 938 469,55	7 918 642,54	14 327 619,46	13 757 257,31	19 485 250,39
Nombre de titres	39 341,2836	79 105,8097	143 576,1321	140 192,7791	190 713,3120
Valeur liquidative unitaire	100,11	100,10	99,79	98,13	102,17
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,13	-0,08	-0,13	-0,11	-0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	0,07	-	0,13	0,17	0,52

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA CREDIT EURO CT I	EUR	2 731,2015	8 656 734,34	44,43
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	15,892	3 491 791,19	17,92
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	77,7381	3 204 607,02	16,44
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID	EUR	359,852	3 514 901,19	18,04
TOTAL FRANCE			18 868 033,74	96,83
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			18 868 033,74	96,83
TOTAL Organismes de placement collectif			18 868 033,74	96,83
Créances			250 738,69	1,29
Dettes			-24 173,14	-0,12
Comptes financiers			390 651,10	2,00
Actif net			19 485 250,39	100,00
Part FINAMA EPARGNE COURT TERME	EUR	190 713,3120		102,17

Annexe(s)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

FINAMA EPARGNE COURT TERME

Code AMF : 990000110429

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 10 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 30 % du Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture J-1-Coupons nets réinvestis) et à 70 % l'Ester capitalisé.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'univers d'investissement du produit est constitué d'actifs financiers de la zone euro et jusqu'à 10% d'actifs hors de la zone euro. Le produit est géré au quotidien avec une volatilité maximum de 2 %. La politique d'investissement mise en œuvre vise à maintenir le niveau de volatilité annualisée du produit à un niveau inférieur à 2%. Afin de respecter cette contrainte à 2 % un suivi du portefeuille ex-ante et ex-post sera effectué par l'équipe de gestion dynamique et la Direction des Risques. Le produit sera composé, au travers d'OPC, de titres négociables à court terme, d'euro commercial papers, de bons du trésor, de titres négociables à moyen terme, d'obligations à taux fixes, taux variable et d'obligations indexées sur l'inflation jusqu'à 100 % de l'actif net. Le FCPE sera investi, au travers d'OPC, pour un minimum de 85 % sur des émetteurs notés « Investment Grade » court terme et long terme du secteur privé par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le produit est géré est de 0 à 1.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 1.

Le produit est exposé au maximum à 100% de son actif net aux émissions libellées en Euro, et au maximum à 10% aux émissions libellées dans d'autres devises.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

Le produit n'a pas vocation à utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts en adressant vos demandes de rachats de parts éventuellement par

l'intermédiaire de votre entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, à Groupama Epargne Salariale, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux salariés et autres bénéficiaires définis dans les dispositifs d'épargne entreprise des sociétés adhérentes.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le règlement, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet du teneur de comptes Groupama Epargne Salariale www.groupama-es.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible ←

→ Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	1 an
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9554 €
	Rendement annuel moyen		-4,5 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9698 €
	Rendement annuel moyen		-3,0 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9931 €
	Rendement annuel moyen		-0,7 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		10098 €
	Rendement annuel moyen		1,0 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	78 €
Incidence des coûts annuels*	0,8 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,1% avant déduction des coûts et de -0,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,28 % de la valeur de votre investissement par an.	28 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	1 an*
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

*Hors durée de blocage de votre dispositif d'épargne salariale ou de retraite (5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit dans votre plan d'épargne salariale (PEE, PERCOL), vous pouvez adresser celle-ci :

Par courrier : Groupama Épargne Salariale – Service clients – 46 rue Jules Méline -53098 LAVAL Cedex 9

Par téléphone : 01 43 60 43 60 (non surtaxé) puis touche « Réclamation »

Par le formulaire de contact sur notre site Internet www.groupama-es.fr rubrique "Contact".

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au règlement, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du teneur de compte.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

Classification Règlement SFDR : Article 6.

Teneur de comptes : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Composition du conseil de surveillance : Le conseil est composé d'un membre salarié porteur de part représentant les porteurs de parts salariés en anciens salariés, élus directement par les porteurs de parts, ou désignés par le ou les comités des entreprises ou par les représentants des diverses organisations syndicales, le choix étant laissé aux entreprises ; et d'un membre représentant la direction désigné par chaque entreprise adhérente.